



Frais de soins hospitaliers – Tarification au 01.03.2022

Conformément à la réglementation, « aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins ».

Article 9 extrait de l'Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins

		Prix par jour	Remboursement sécurité sociale	Part restant à charge du patient ou de la complémentaire santé
Hospitalisation complète – Secteur ADULTES	Prix de la journée	668,49 €	535,79 € (80%)	133,70 € (20%)
	Forfait journalier	15,00 €	/	15,00 €
Hospitalisation complète – Secteur Infanto - Juvénile	Prix de la journée	761,41 €	609,13 € (80%)	152,28 € (20%)
	Forfait journalier	15,00 €	/	15,00 €
Centre d'accueil et de crise + 18 ans	Prix de la journée	826,14 €	660,91 € (80%)	165,23 € (20%)
	Forfait journalier	15,00 €	/	/
Centre d'accueil et de crise -18 ans	Prix de la journée	940,98 €	752,78 € (80%)	188,20 € (20%)
	Forfait journalier	15,00 €	/	15,00 €
Hospitalisation de nuit Adultes	Prix de la nuitée	431,22 €	344,98 € (80%)	86,24 € (20%)
Hospitalisation de nuit Enfants	Prix de la nuitée	626,94 €	501,55 € (80%)	125,39 € (20%)
Hospitalisation de jour Adultes [hors addictologie]	Prix de la journée	431,22 €	344,98 € (80%)	86,24 € (20%)
Hospitalisation de jour Enfants [hors addictologie]	Prix de la journée	626,94 €	501,55 € (80%)	125,39 € (20%)
Hospit. de jour en addictologie	Prix de la journée	576,60 €	461,28 € (80%)	115,32 € (20%)
Consultation médecin psychiatre		42,50 €	29,75 € (70%)	12,75 € (30%)
Chambre particulière		35,00 €		

«POLES»
«ADRESSE_DISTRIBUTION»
«GRADES__NOMS»

Diffusion :

- Version **électronique** : dans logiciel GED + **site internet du CPN** (Recto uniquement)
 - Version **papier** :
 - ↳ Dans l'annexe « **Infos pratiques** » du livret d'accueil
 - ↳ Envoi : - à l'ensemble des **cadres de santé sauf** MAS, UHSA, USP (Pour HJ Espace : 3 exemplaires)
- à la responsable du service Admissions
- Pour affichage :**
- > Dans les unités de soins : salles d'attente ou lieux de passage des patients et des visiteurs
(La **mise à jour** de l'affichage est assurée par le cadre de santé)
 - > Au service Admissions

Annule et remplace
la version 06 (Mai 21) -
Affichage obligatoire